

# Métiers de l'Immobilier : Transaction et Commercialisation de Biens Immobiliers

Parcours : Transactions et Gestion de Biens Immobiliers



Licence  
professionnelle  
**BAC +3**

Diplôme  
délivré par



Durée de  
la formation



536 H sur 12 mois

## ↳ Objectifs

Cette formation, assurée en collaboration avec des professionnels de l'immobilier, répond aux exigences spécifiques de ce secteur. Elle a pour ambition de former des spécialistes opérationnels immédiatement : négociateur, gestionnaire, responsable d'agence, chargé du montage d'opérations immobilières, responsable de programme, ...

## ↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Bac+2 DUT, BTS, DEUST, L2.

Admission : sur dossier et entretien.

Dépôt de candidature : de mars à juin.

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE : [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ↳ Rythme d'alternance

• 2 jours en formation (lundi, mardi)

• 3 jours en entreprise.

Rentrée : octobre.

## ↳ Lieu de formation

IUT d'Evry Val d'Essonne

Département TC

Cours Monseigneur Roméro

91000 EVRY-COURCOURONNES

[www.iut-evry.fr](http://www.iut-evry.fr)

## PROGRAMME

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1

- Remise à niveau gestion
- Remise à niveau droit
- Le marché de l'immobilier et ses intervenants
- Réglementation des professions immobilières
- Droit immobilier
- Droit de la propriété
- Droit de la copropriété
- Fiscalité et gestion de patrimoine

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2

- Techniques de communication et négociation
- Techniques de management
- Anglais professionnel
- NTIC au service de l'immobilier

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 3

- Marketing et stratégie de communication et de commercialisation
- Transaction vente : prise de mandat estimation et expertise
- Crédit, financement et assurances
- Transaction locative
- Gestion locative

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 4

- Règles d'urbanisme
- Architecture, habitat et techniques de la construction
- Diagnostics
- Montage d'opérations de promotion construction
- Rédaction d'actes

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 5

- Projet tutoré

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 6

- Mémoire

Responsable pédagogique : Cécile HURTADO - Mail : [c.hurtado@iut.univ-evry.fr](mailto:c.hurtado@iut.univ-evry.fr)

Contact administratif : Frédérique JEANNIN - Tél. 01 69 47 73 69

Mail : [f.jeannin@iut.univ-evry.fr](mailto:f.jeannin@iut.univ-evry.fr)

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

[cfa@cfa-eve.fr](mailto:cfa@cfa-eve.fr) - [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## ➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.
  - Les entreprises de travail temporaire peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.